



**Document d'information communal  
sur les risques majeurs à La Ricamarie  
à destination de la population.**

La   
**RIC**  
amarie  
— LA VILLE —



entre  
ville  
et nature

## AVANT-PROPOS

Chères Ricamandoises, chers Ricamandois,

La Ville de La Ricamarie vous fait parvenir ce document important qu'est le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Il s'agit d'un outil de communication préventif à destination des citoyen·nes.

Le DICRIM a pour but d'informer les habitant·es de notre commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils et elles sont soumis en habitant à La Ricamarie.

Il comprend ainsi la description des risques et de leurs conséquences prévisibles. Vous trouverez aussi les consignes de sécurité en cas de danger ou d'alerte qui répondent à chacun des risques susceptibles d'affecter la commune : elles devront être mises en œuvre par la population en cas de nécessité.

Le DICRIM de La Ricamarie est disponible en Mairie, ainsi que sur le site Internet de la Ville : [www.ville-laricamarie.fr](http://www.ville-laricamarie.fr)



**Gardez bien précieusement ce document.**

En cas d'alerte liée à un risque, reportez-vous au DICRIM et suivez les consignes de sécurité.

Vous avez aussi la possibilité de vous abonner à une alerte sms et à notre application pour smartphone illiwap, qui vous permettent de recevoir des informations en temps réel sur la commune.

Je compte sur votre collaboration.

**Cyrille Bonnefoy,**  
Maire de La Ricamarie

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB' followed by a long horizontal stroke.

# SOMMAIRE



Les moyens d'alerte  
p.5



Risque inondation  
p.6



Risque rupture de barrage  
p.8



Risque feu de forêt  
p.10



Risque mouvement de terrain  
p.12



Risque minier  
p.14



Risque accident lié au transport  
de matières dangereuses  
p.16



Risque sismique  
p.18



Risque intempérie  
p.20



Les moyens d'indemnisation  
p.22

## LES MOYENS D'ALERTE



— LA VILLE —

### Par la Mairie

! Des informations et consignes peuvent vous être transmises par la Mairie :

- via **SMS**
- via l'application smartphone **illiwap**.

**SMS** : demandez votre inscription dès aujourd'hui auprès du Service Communication de la Mairie sur les listes de diffusion de sms :

[communication.laricamarie@gmail.com](mailto:communication.laricamarie@gmail.com)

**illiwap** : téléchargez l'application sur votre smartphone et abonnez-vous à la station « Mairie de La Ricamarie ». Vous recevrez en temps réel l'actualité et les alertes de la commune.



### Par la Préfecture

! Le dispositif **FR-Alert** mis en place par l'État est un système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger.

**Vous n'avez rien à faire, ces notifications sont envoyées automatiquement grâce à la géolocalisation des téléphones portables.**

Rassurez-vous, aucune collecte de données n'est réalisée via ce dispositif, qui sert uniquement à alerter en cas de risque.

Soyez également attentif·ve aux alertes sonores des sirènes lorsqu'elles retentissent dans la ville.



## En cas d'alerte

! Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez :



18 (pompiers) 17 (police)



15 (SAMU)  
112 (numéro européen)

! **Suivez les informations.**

• **TV locales :**

> **TL7** : TNT HD : canal 31 / Free : 30 et 933 / Orange : 30 et 384 / Bouygues : 314 / SFR : 478 / Sosh : 384

> **France 3 Régions.**

• **Radios locales :**

> **Activ Radio** : 90 fm à Saint-Étienne et 98.9 fm à Firminy

> **Radio Ondaine** : 90.9 fm

> **Radio France Bleu Loire** : 97.1 fm

> **Radio Scoop** : 91.3 fm

> **Radio Plaine** : 98.2 fm



## LE RISQUE INONDATION

La commune est concernée par un aléa d'inondation à régime torrentiel occasionné par de fortes pluies. Les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans les différents cours d'eau que sont l'Ondaine et l'Ondenon, créant des crues rapides.

De plus, des ruissellements peuvent générer d'autres perturbations sur la commune (coulées de boue, buses d'assainissement pluviales bouchées...).

Les principaux affluents de l'Ondaine sont, de l'amont à l'aval :

- l'Ondaine
- l'Ondenon

**!** En cas de danger, rejoignez l'un des points de rassemblement situé en hauteur de la ville :

- Gymnase Jules Vallès - rue Robespierre
- Complexe Sportif de Caintin - route de Caintin
- Gymnase Youri Gagarine - 7 impasse Allirand

# EN BREF

## LES BONS RÉFLEXES



**ÉVITEZ D'UTILISER VOTRE VÉHICULE.**



**FERMEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ.**



**NE TÉLÉPHONEZ PAS.**

**LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES SECOURS.**



**MONTEZ DANS LES ÉTAGES**  
avec eau potable, nourriture,  
couverture, lampe torche.



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**  
**À L'ÉCOLE.**

Un plan de sécurité et de prise en charge est prévu dans chaque école.

# Inondation

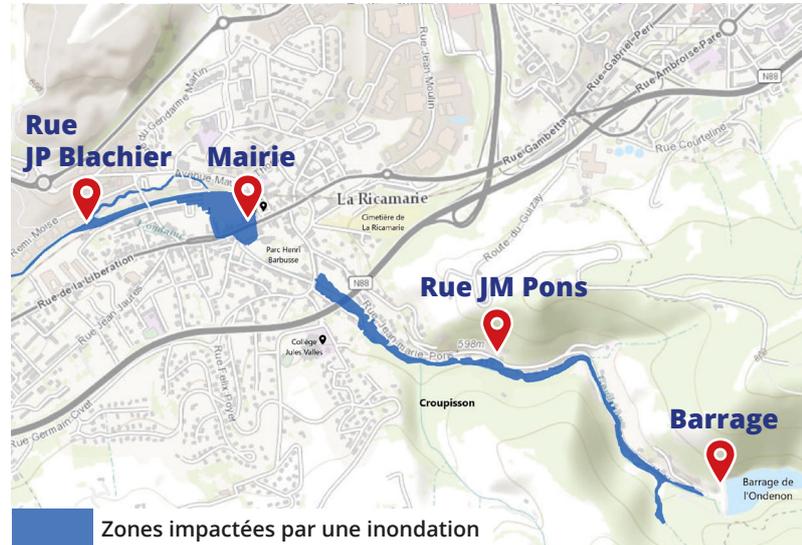
## ! CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Suivez les bulletins d'information diffusés par France Bleu Loire (97.1 fm).
- Disposez si possible d'un poste de radio à piles.
- Attendez les consignes des autorités.

### PENDANT

- Montez dans les étages avec eau potable, nourriture, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, vêtements chauds et de rechange, couvertures, médicaments.
  - Fermez portes, fenêtres et autres aérations pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
    - Coupez l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
  - N'évacuez que sous les ordres des autorités.
    - N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour leur prise en charge.



### APRÈS

- Assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
  - Ne rétablissez l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant l'avis favorable de la Mairie pour préserver votre santé.
- Aérez, chauffez et désinfectez les pièces dès que possible.
  - Faites l'inventaire des dommages et renseignez-vous en Mairie pour savoir ce qui peut être réparé.



## LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié. À La Ricamarie se trouve le barrage de l'Ondennon qui coupe la rivière Ondaine. La retenue a été construite en 1904 et possède une capacité de 400 000 m<sup>3</sup>.

Lors de fortes pluies, une surveillance accrue des hauteurs d'eau est opérée par les services de Saint-Étienne Métropole.

À la suite d'une rupture de barrage, on observe en aval une inondation, précédée par le déferlement d'une onde de submersion plus ou moins importante selon la topographie, le volume et la hauteur d'eau. D'importants dégâts peuvent être occasionnés.

**!** En cas de danger, rejoignez l'un des points de rassemblement situé en hauteur de la ville :

- Gymnase Jules Vallès - rue Robespierre
- Complexe Sportif de Caintin, route de Caintin
- Gymnase Youri Gagarine, 7 impasse Allirand

# EN BREF

## LES BONS RÉFLEXES



**ÉVITEZ D'UTILISER VOTRE VÉHICULE.**



**FERMEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ.**



**NE TÉLÉPHONEZ PAS.  
LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES  
SECOURS.**



**MONTEZ DANS LES ÉTAGES  
avec eau potable, nourriture,  
couverture, lampe torche.**



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS  
À L'ÉCOLE.**

**Un plan de sécurité et de prise en  
charge est prévu dans chaque école.**

## Rupture de barrage

# ! CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Soyez attentif·ve au signal d'alerte sonore.
- Repérez les points hauts et refuges de la commune, ainsi que les accès, moyens et itinéraires d'évacuation.
- Gagnez immédiatement les hauteurs environnantes.
- Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir.

### PENDANT

- Montez dans les étages avec eau potable, nourriture, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, vêtements chauds et de rechange, couvertures, médicaments.
  - Fermez portes, fenêtres et autres aérations pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
    - Ne prenez pas l'ascenseur.
    - Ne revenez pas sur vos pas.
  - N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour leur prise en charge.

Carte de l'onde de submersion du barrage de l'Ondenon en cas de rupture totale instantanée.



### APRÈS

- Assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
  - Ne rétablissez l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant l'avis favorable de la Mairie pour préserver votre santé.
- Aérez, chauffez et désinfectez les pièces dès que possible.
  - Faites l'inventaire des dommages et renseignez-vous en Mairie pour savoir ce qui peut être réparé.



## LE RISQUE FEU DE FORÊT

Dans le département, la tempête de décembre 1999 a fragilisé les forêts et accru les risques d'incendie en raison du bois mort subsistant. À La Ricamarie, ce risque est élevé surtout à proximité du Terril Saint-Pierre qui est soumis au risque d'échauffement. Les forêts fragilisées sont aussi particulièrement exposées en cas de sécheresse (Bois de l'Ondenon).

**Les feux de sol :** ils brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible.

**Les feux de surface :** ils consomment les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement ou convection et affectent la garrigue ou les landes.

**Les feux de cimes :** ils atteignent la partie supérieure des arbres. Leur vitesse de propagation est très élevée, et ils sont particulièrement intenses et difficiles à contrôler lorsque le vent est fort et le combustible sec.

# EN BREF

## LES BONS RÉFLEXES



**ARROSEZ PORTES ET VOILETS.**



**RENTREZ RAPIDEMENT DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE.**



**FERMEZ ET CALFEUTREZ PORTES, FENÊTRES ET VENTILATIONS.**



**ÉVITEZ D'UTILISER VOTRE VÉHICULE.**



**FERMEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ.**



**NE TÉLÉPHONEZ PAS.  
LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES SECOURS.**

## Feu de forêt

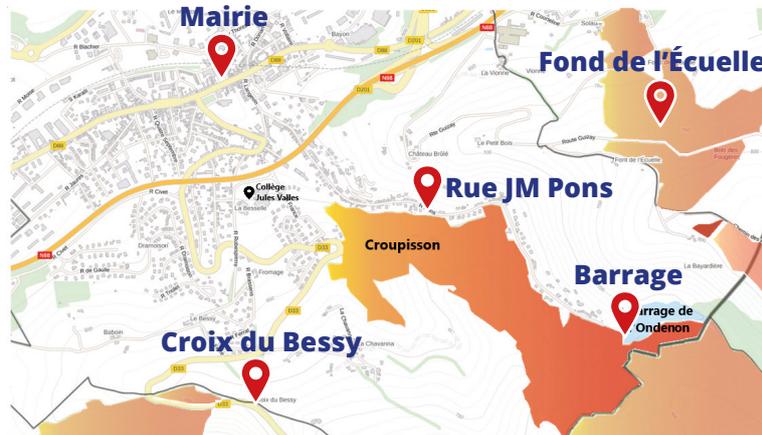
# ! CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Repérez les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).
- Débroussailliez autour de votre habitation et le long des voies d'accès.
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres de l'habitation.
- Coupez le gaz de l'habitation. Fermez aussi les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment.

### PENDANT

- Dans la nature, éloignez-vous dos au vent.
- À pied, recherchez une protection ininflammable comme un rocher, un mur...
- Si possible, abattez les flammes avec de l'eau ou de la terre pour stopper la propagation.
- Respirez à travers un linge humide et au ras du sol.
  - Dans un bâtiment, déplacez-vous au ras du sol.
  - Occultez les aérations avec des linges humides.
    - Rentrez les tuyaux d'arrosage.



Zones exposées au risque de feu de forêt

### APRÈS

- Éteignez les petits foyers résiduels.
- Aérez et désinfectez les pièces dès que possible.
- Faites l'inventaire des dommages et renseignez-vous en Mairie pour savoir ce qui peut être réparé.



## DÉBROUSSAILLER !



Cela permet d'éviter ou de ralentir les départs de feu.

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler :

- au minimum 50 mètres autour de votre habitation,
- au minimum 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privé).

**Il convient ensuite d'amener en déchetterie vos végétaux : leur brûlage est strictement INTERDIT.**



## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol, plus ou moins brutaux, d'origine naturelle ou humaine (exploitations minières, travaux).

Les volumes peuvent être compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (plusieurs centaines de mètres par jour).

La ville de la Ricamarie peut être concernée par plusieurs types de mouvement de terrain :

- les tassements et affaissements de sols compressibles (hors aléa minier) ;
- les glissements de terrain ;
- les effondrements de cavités souterraines ;
- les écroulements et chutes de blocs ;
- les coulées boueuses et torrentielles.

# EN BREF

## LES BONS RÉFLEXES



**ÉVACUEZ LES LIEUX.  
SORTEZ DES BÂTIMENTS.**



**ÉVITEZ D'UTILISER VOTRE VÉHICULE.**



**NE TÉLÉPHONEZ PAS.  
LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES  
SECOURS.**



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS  
À L'ÉCOLE.  
Un plan de sécurité et de prise en  
charge est prévu dans chaque école.**

## Mouvement de terrain

# ! CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

### AVANT

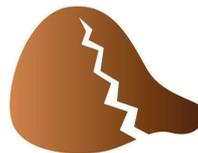
- Détectez les signes précurseurs : fissures dans les murs, poteaux et barrières penchés, terrains ondulés ou fissurés.
- Signalez les signes précurseurs à la Mairie.
- En cas de craquement inhabituel, évacuez le bâtiment.

### PENDANT

- Fuyez la zone dangereuse.
  - Ne revenez pas sur vos pas.
  - N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
    - N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour leur prise en charge.

### APRÈS

- Si vous devez quitter votre logement, coupez si possible l'eau, le gaz et l'électricité.
- En cas de fuite de gaz, ouvrez les portes et fenêtres et évacuez immédiatement la zone.
- Faites l'inventaire des dommages et renseignez-vous en Mairie pour savoir ce qui peut être réparé.





## LE RISQUE MINIER

Le territoire de La Ricamarie est impacté par le risque minier (l'exploitation minière s'est achevée dans les années 80).

Les études démontrent qu'il existe des aléas miniers liés aux anciennes concessions de mines de la Béraudière.

Les risques mis en évidence par l'étude de Géoderis sont ceux de type :

- mouvement de terrain et échauffement ;
- gaz minier (intoxication par l'air inspiré ou explosion) ;
- pollution des eaux.

Ces phénomènes sont susceptibles de compromettre la sécurité et la santé des personnes et des biens. En conséquence, des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde sont mises en oeuvre, notamment par la maîtrise et la réglementation des possibilités d'urbanisation.

# EN BREF

## LES BONS RÉFLEXES



**N'ENTREZ PAS DANS UNE HABITATION ENDOMMAGÉE.**



**ÉVACUEZ LES LIEUX.  
SORTEZ DES BÂTIMENTS.**



**SIGNEZ LES SIGNES PRÉCURSEURS  
À LA MAIRIE (fissures, ondulations...).**



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS  
À L'ÉCOLE.**

**Un plan de sécurité et de prise en charge est prévu dans chaque école.**





## LE RISQUE ACCIDENT LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident mettant en cause un transporteur de matières dangereuses.

Sur la commune de La Ricamarie, celles-ci sont convoyées par voie ferrée et par voie routière via les grands axes qui traverse la commune (RN88, M201, M3088).

Afin d'identifier les composés transportés, une signalétique particulière est visible sur le transporteur grâce aux plaques avec code ou symbole de danger.

Les principaux dangers liés au risque TMD sont : l'explosion, l'incendie, le nuage toxique et la pollution des milieux (atmosphère, eau et sol). La présence de conduite de gaz (voir carte) représente aussi un danger.

# EN BREF

## LES BONS RÉFLEXES



**RENTREZ RAPIDEMENT DANS  
LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE.**



**FERMEZ ET CALFEUTREZ PORTES,  
FENÊTRES ET VENTILATIONS.**



**NE FUMEZ PAS.  
PAS DE FLAMMES, PAS D'ÉTINCELLES.**



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS  
À L'ÉCOLE.**

**Un plan de sécurité et de prise en  
charge est prévu dans chaque école.**

# Risque accident et matières dangereuses

## ! CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

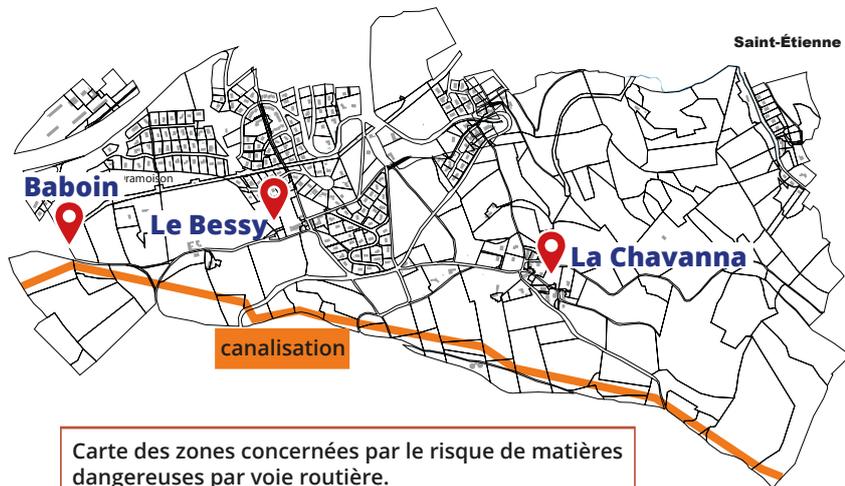
### PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un accident : donnez l'alerte aux secours (18 ou 112).
  - Si vous entendez le signal d'alerte : rentrez dans le bâtiment le plus proche.
  - Fermez portes et fenêtres et éloignez-vous en.
  - Arrêtez la ventilation, la climatisation et le chauffage.
    - Écoutez la radio.
    - Coupez le gaz et l'électricité.
  - Ne provoquez ni flamme, ni étincelle, et ne fumez pas !
    - N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités.
    - N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Il existe un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour leur prise en charge.

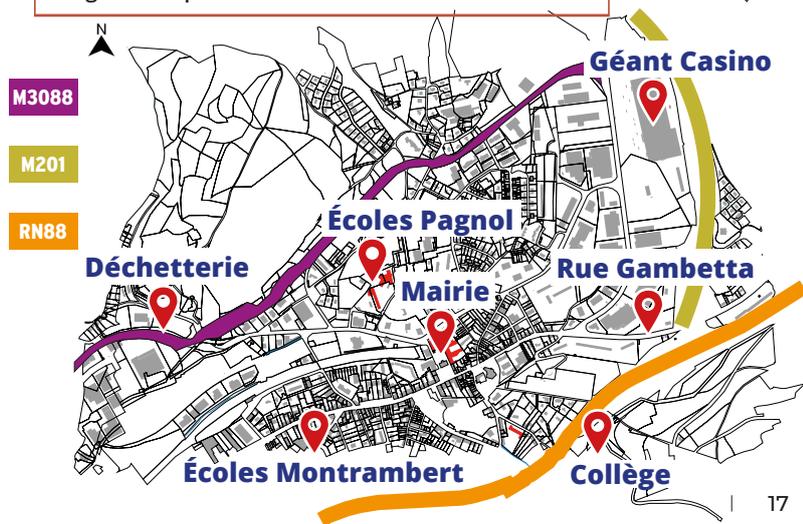
### APRÈS

- Aérez le local ou l'habitation.
- Ne consommez pas les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités.
- Vous pouvez consommer l'eau du robinet, sauf si des indications contraires sont données par les autorités.

Carte des zones concernées par le risque de matières dangereuses par canalisation.



Carte des zones concernées par le risque de matières dangereuses par voie routière.





## LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre est un mouvement sur une faille qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol.

La classification du zonage réglementaire de l'aléa sismique en France, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, définit cinq catégories de sismicité croissante, de très faible à forte.

La Ricamarie est une commune classée en sismicité 2 dans le zonage sismique de la France, c'est-à-dire avec un risque jugé faible.

La totalité du territoire ricamandois est concerné par ce risque et toutes les constructions peuvent potentiellement subir des dommages selon l'intensité et la durée du séisme.

# EN BREF

## LES BONS RÉFLEXES



À L'INTÉRIEUR, ABRITEZ-VOUS SOUS UN MEUBLE OU À L'ANGLE D'UN MUR.

ÉLOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES.

APRÈS LA SECOUSSE, SORTEZ DES BÂTIMENTS.



À L'EXTÉRIEUR, ÉLOIGNEZ-VOUS DES BÂTIMENTS ET DES LIGNES ÉLECTRIQUES.



N'ENTREZ PAS DANS UNE HABITATION ENDOMMAGÉE.



EN VOITURE, ARRÊTEZ-VOUS ET NE DESCENDEZ PAS AVANT LA FIN DE LA SECOSSE.

RESTEZ À L'ÉCART DES BÂTIMENTS ET DES LIGNES ÉLECTRIQUES.



APRÈS LA SECOSSE, FERMEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ. ÉVITEZ DE PRODUIRE TOUTE FLAMME ET ÉTINCELLE.



NE TÉLÉPHONEZ PAS.  
LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES SECOURS.

## Risque sismique

# ! CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

### PENDANT / À L'INTÉRIEUR

- Abritez-vous sous une table solide, un lit, un bureau, ou bien protégez-vous grâce à l'encadrement d'une porte ou à l'angle d'un mur.
- Éloignez-vous des cheminées, fenêtres et balcons.
- Ne fumez pas, ne faites pas de flammes ou d'étincelles à cause du risque de fuite de gaz.
  - N'utilisez pas les ascenseurs.

### PENDANT / À L'EXTÉRIEUR

- Éloignez-vous des bâtiments et des lignes électriques.
- Dirigez-vous vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets et aux fils dénudés.
  - Ne fumez pas, ne faites pas de flammes ou d'étincelles à cause du risque de fuite de gaz.
    - N'entrez pas dans un bâtiment.
  - En voiture, arrêtez-vous et restez dans votre véhicule jusqu'à la fin de la secousse.
- Restez à l'écart des constructions et des lignes électriques.

### APRÈS

- Évacuez les bâtiments par les escaliers. N'utilisez surtout pas les ascenseurs.
- Si possible, coupez l'eau, le gaz et l'électricité pour prévenir toute explosion des suites d'une fuite de gaz.
  - Éteignez les sources de chaleur et les radiateurs.
    - N'entrez pas dans un bâtiment.
    - N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour leur prise en charge.
      - Méfiez-vous des répliques : d'autres secousses peuvent survenir.
- Faites l'inventaire des dommages et renseignez-vous en Mairie pour savoir ce qui peut être réparé.



### SISMICITÉ

- Sismicité 1 : très faible
- Sismicité 2 : faible
- Sismicité 3 : modérée
- Sismicité 4 : moyenne
- Sismicité 5 : forte



## LE RISQUE INTEMPÉRIE

Les chutes de neige, le verglas, les vents violents, les pluies intenses ou encore les orages, les grands froids et la canicule, sont autant d'aléas météorologiques susceptibles de toucher l'agglomération stéphanoise, et la ville de La Ricamarie.

Ponctuellement, ces aléas sont d'une intensité telle qu'ils peuvent provoquer d'importants dégâts.

## EN BREF

### LES BONS RÉFLEXES



**ÉVITEZ D'UTILISER VOTRE VÉHICULE.**



**RESTEZ CHEZ VOUS À L'ABRI,  
OU RENTREZ RAPIDEMENT DANS  
LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE.**



**NE TÉLÉPHONEZ PAS.**

**LIBÉREZ LES LIGNES POUR LES  
SECOURS.**



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS  
À L'ÉCOLE.**

**Un plan de sécurité et de prise en  
charge est prévu dans chaque école.**

## Risque intempérie

# ! CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Informez-vous sur le niveau d'alerte, écoutez les messages météo et les consignes des autorités à la radio ou à la télévision.
  - Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
  - Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets.
    - Rentrez les bêtes et le matériel.
    - Éloignez-vous des lacs et des rivières.
  - Arrêtez les chantiers : rassemblez le personnel, mettez les grues en girouette.

### PENDANT

- Informez-vous sur le niveau d'alerte, écoutez les messages météo et les consignes des autorités à la radio ou à la télévision.
  - Restez chez vous, limitez vos déplacements au maximum. En voiture, roulez lentement.
  - Débranchez les appareils électriques et les antennes.

### APRÈS

- Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques qui sont peut-être tombés.
  - Ne vous rendez pas en forêt (arbres instables).
    - N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour leur prise en charge.
- Faites l'inventaire des dommages et renseignez-vous en Mairie pour savoir ce qui peut être réparé.



## VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME DE L'UN DE CES RISQUES ET VOUS AVEZ SUBI DES DOMMAGES.

### Une fois le sinistre passé, QUE FAIRE ?

#### LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION

- Faites l'inventaire des dommages et renseignez-vous en Mairie pour savoir ce qui peut être réparé.
- Contactez votre assurance, reportez-vous à votre contrat.
- Prenez des photos des objets et zones abîmées.
- Ne réparez et ne jetez rien avant le passage de l'expert.
- Déclarez le sinistre à votre assureur habitation dès que vous en avez connaissance.
- Adressez votre déclaration de sinistre de préférence par lettre recommandée, avec accusé de réception.
- Effectuez vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.



#### LIENS INTERNET UTILES

- **Prévisions et vigilances météorologiques :**  
[www.vigilance.meteofrance.fr](http://www.vigilance.meteofrance.fr)
- **Carte de vigilances crues :**  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- **Site officiel de la Préfecture de la Loire :**  
[www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)
- **Site officiel de la Ville de La Ricamarie :**  
[www.ville-laricamarie.fr](http://www.ville-laricamarie.fr)
- **Site Interministériel sur les risques majeurs :**  
[www.gouvernement.fr/risques/risques-naturels](http://www.gouvernement.fr/risques/risques-naturels)



**Document d'information communal  
sur les risques majeurs à La Ricamarie**  
à destination de la population.

*Édité et diffusé à la population en juillet 2023.*



La   
**RIC**  
amarie  
— LA VILLE —



entre  
ville  
et nature

